

REALISATION DE L'AGENDA 2063: Capacités requises pour combler le fossé dans l'égalité entre les sexes, allant des lois et des politiques aux plans d'action nationaux et des investissements adéquats

*Du Secrétariat de la Communauté Africaine de Pratiques sur la
Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD)*



BRIEF N°15

RESUME

L'Agenda 2063 oriente la transformation socio-économique de l'Afrique dans les cinquante prochaines années. Enrichi des leçons du passé, le plan d'action détermine les axes d'intervention permettant d'atteindre les objectifs de l'Agenda. Un des domaines identifiés comme nécessitant plus d'efforts est l'égalité entre les hommes et les femmes. Afin d'encourager des échanges à ce sujet, la Communauté Africaine de Pratiques sur la Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD) a lancé une discussion en ligne en vue d'inciter ses membres à échanger et à approfondir la question des capacités requises pour combler le fossé entre les hommes et les femmes en Afrique. Cette note d'information résume les propos recueillis et recommande que le secteur privé et la société civile jouent un plus grand rôle dans cet engagement pour combler l'écart des droits entre les hommes et les femmes afin d'instaurer une éducation de base sensible au genre et améliorer les statistiques du genre de façon systématique, surtout au niveau pays, pour mieux élaborer les plans et les politiques de développement.

Introduction

L'Agenda 2063 est à la fois une vision et un plan d'action pour assurer la transformation socio-économique de l'Afrique dans les cinquante prochaines années. Il oriente le continent sur les voies et moyens de s'enrichir des leçons du passé, de consolider les progrès en cours et d'exploiter au vu des objectifs de l'agenda, toutes les possibilités qui s'offrent à court et à moyen termes. Ce nouvel effort est aussi un appel à l'action à tous les segments de la société africaine à travailler ensemble pour construire une Afrique prospère et unie, fondée sur

des valeurs communes et un destin commun. Pour réaliser la vision de l'Union africaine qui est de «bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et constituant une force dynamique sur la scène mondiale», il est aussi nécessaire d'intensifier les efforts dans un certain nombre de domaines, notamment dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Parmi les aspirations de l'Afrique pour 2063 se trouve l'emphase sur le potentiel des femmes. Dans sa nouvelle vision, l'Afrique se veut être un continent inclusif où règne l'égalité complète entre les

hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie. La femme africaine disposera de l'égalité des droits sociaux, politiques et économiques, y compris ceux relatifs aux capacités de posséder des propriétés et d'hériter, de signer un contrat, d'enregistrer une entreprise, etc. Cet effort consistera aussi à éliminer toutes formes de violence et de discrimination envers les femmes et les filles, en s'attaquant notamment aux pratiques sociales et culturelles néfastes ainsi qu'aux obstacles à l'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité. L'Agenda 2063 a aussi pour objectif l'élimination de toute barrière économique et politique pour que les femmes soient en mesure d'occuper 50% des mandats publics électifs à tous les niveaux et la moitié des postes de direction dans les secteurs public et privé.

L'Agenda 2063 est en parfaite adéquation avec les Objectifs de développement durable, notamment sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est engagée à travers l'objectif 5 des ODD à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. L'ONU soutient l'Agenda 2063 à travers des activités de plaidoyer et de sensibilisation ayant trait à l'appui de la communauté internationale en faveur des objectifs de l'Agenda. Toutefois, le financement adéquat reste une des principales contraintes.

En lien avec ce qui précède, la Communauté Africaine de Pratiques (AfCoP) a lancé une discussion en ligne afin d'inciter ses membres à discuter et à approfondir la question des capacités requises pour combler le fossé entre les hommes et les femmes en Afrique et aider à accélérer la mise en place de politiques favorables à l'égalité des sexes.

Les discussions gravitèrent autour des thèmes suivants :

Le rôle du secteur privé et de la société civile

Compte tenu de la vaste portée et de l'ambition de l'Agenda 2063, le processus de mise en œuvre exige

une approche multipartite englobant une diversité d'acteurs à travers un comité de pilotage national. Le secteur privé et la société civile ont un grand rôle à jouer dans cet engagement pour combler l'écart des droits entre les hommes et les femmes. Des actions et des politiques sensibles au genre sont toutefois nécessaires pour que soient mises à profit les compétences, le savoir faire et les talents des femmes dans ces deux secteurs.

Le secteur privé constitue un partenaire clef dans la lutte pour combler l'écart dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les femmes représentent plus de la moitié de la population d'Afrique et ont le potentiel de transformer les économies en entreprises prospères. Néanmoins, des disparités entre les sexes dans le secteur privé persistent aussi bien chez les chefs d'entreprise que chez les agriculteurs et les salariés. A titre d'exemple, les femmes cultivent en général des parcelles plus petites et moins productives, possèdent des entreprises plus petites et créent ainsi peu d'emplois. Elles travaillent dans des secteurs moins rentables et font face à des normes et à des législations discriminatoires qui restreignent leur temps et leurs choix, y compris leurs capacités à posséder des biens fonciers ou à en hériter, à ouvrir un compte bancaire ou encore à accéder au crédit (La Banque Mondiale 2015). Donner aux femmes les moyens de participer pleinement à la vie économique dans tous les secteurs est essentiel pour améliorer leur qualité de vie, ainsi que celle de leurs communautés, pour ainsi édifier des économies solides et réaliser les objectifs de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, il est primordial que le secteur privé mette en œuvre des pratiques permettant d'autonomiser les femmes à différents niveaux, allant du développement des entreprises, de la chaîne logistique au marketing (ONU FEMMES). La promotion des femmes chefs d'entreprises, dans le cadre des programmes de développement des PME, doit être l'une des priorités de la politique de développement national. L'état aura pour rôle d'encadrer et d'encourager le secteur privé à investir

massivement dans les projets qui participent à la promotion de l'égalité de genre et de l'entrepreneuriat féminin en Afrique, à travers une politique sensible au genre et des incitations budgétaires.

La société civile a, elle aussi, un grand rôle à jouer afin de combler le fossé entre les hommes et les femmes. Elle doit veiller à l'application des textes et renforcer les plaidoyers en faveur de l'adoption de mesures correctives lors de la mise en œuvre de projets et programmes visant l'autonomisation des femmes. Pour mener à bien ce processus, la société civile doit renforcer sa capacité à intégrer systématiquement le genre dans ses programmes et mettre l'accent sur la mise en œuvre de solutions pratiques permettant de produire des résultats mesurables.

La Campagne « Le Genre : Mon Agenda » (GIMAC), un réseau d'organisations de la société civile africaine qui assure le suivi des droits des femmes africaines et de l'égalité du genre sur le continent, est d'avis que le continent a besoin d'un changement de mentalité, à commencer par une réévaluation de la culture et de son rôle dans la définition de l'identité de la femme africaine (GIMAC 2015). La culture est souvent perçue comme une contrainte à l'autonomisation des femmes, alors que ces dernières devraient être vues comme une force motrice dans la composition de nos sociétés. Des dispositions doivent être prises pour éliminer les pratiques néfastes les touchant. Le réseau préconise également un partenariat solide entre les femmes du secteur privé et celles du secteur public et propose la mise en place d'un groupe de travail afin de produire un plan d'action, des objectifs et une feuille de route pour accélérer l'autonomisation économique des femmes.

Une éducation sensible au genre

La nécessité d'une éducation sensible au genre comme capacité aidant à combler le fossé entre les hommes et les femmes sur le continent.

En plus d'une éducation de base de qualité, assurer une éducation sensible au genre guidera la

répartition des ressources de manière équitable entre les filles et les garçons et aidera à la mise en place de politiques permettant de surmonter les défis qui sont propres aux filles, tels que les mariages et/ou grossesses précoces, la violence et le harcèlement, et les lourdes responsabilités domestiques (ANCEFA 2015). Cette éducation adaptée, par son contenu et les facilités mises en place, aidera les filles ainsi que les jeunes femmes à rester à l'école plus longtemps. Elles pourront ainsi approfondir et renforcer leur expertise pour pouvoir accéder facilement à des emplois rémunérés. Il est important de souligner qu'une éducation sensible au genre ne se limite pas qu'aux femmes et aux filles mais inclut un composant qui expose et encourage les hommes et les garçons à accepter davantage les femmes et les filles dans de nouveaux rôles et les porter à prendre conscience que les femmes et les filles ont les mêmes droits qu'eux. Cette sensibilisation aidera non seulement les jeunes filles et les jeunes garçons à prendre conscience de leurs capacités mais aussi à ne pas se limiter aux stéréotypes concernant leur choix de carrière.

Afin de prioriser l'équité, il est nécessaire de cibler le financement de l'éducation pour réduire l'écart d'apprentissage entre les filles et les garçons mais aussi pour s'assurer que les plus marginalisés – en particulier les filles, les enfants handicapés, les minorités ethniques et linguistiques, les communautés dans les zones rurales et les enfants dans les états fragiles ne sont pas ignorés.

Il a aussi été suggéré que des initiatives et programmes visant à la valorisation des compétences féminines soient mis en place. En Côte d'Ivoire, par exemple, un mécanisme permettant la valorisation des compétences féminines a été mis en place à travers le Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire. Ce mécanisme a pour mission d'offrir plus de visibilité aux ivoiriennes compétentes pour qu'elles soient sollicitées à contribuer au développement de la Côte d'Ivoire (COCOF-CI 2015).

Statistiques du genre

Depuis des années, des institutions panafricaines, des organismes internationaux et d'autres institutions contribuent, à travers diverses activités, à développer des statistiques sensibles au genre sur le continent. Bien qu'ayant contribué au progrès dans ce domaine, les efforts reposent en grande partie sur des projets ponctuels et sur une approche 'ad-hoc' et n'ont toujours pas permis d'améliorer de façon durable la collecte et la diffusion des statistiques ventilées selon le sexe. L'objectif fondamental de ces efforts, aux niveaux national et régional, est de faciliter l'évaluation des écarts entre les hommes et les femmes dans les divers domaines de développement et rendre les informations statistiques selon le genre accessibles à une large audience.

Un programme mondial de statistique a été établi par la Division statistique des Nations Unies avec pour objectif le renforcement des capacités des pays au niveau de la collecte, la diffusion et l'utilisation des statistiques de qualité sur le genre. Le programme vise à faire progresser les statistiques en encourageant les initiatives existantes au niveau international, régional et national à travailler en synergie. (UNECA 2012). Au niveau du continent, la CEA, en collaboration avec d'autres organismes panafricains, a travaillé à l'élaboration de programmes régionaux et appuyé les pays dans l'intégration du genre dans leurs programmes de développement de la statistique. Toutefois, le plus gros effort reste celui de conduire les pays vers l'amélioration des données statistiques du genre afin de mieux élaborer des plans et des politiques de développement permettant de combler l'écart entre les hommes et les femmes et aider à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063.

Conclusion

Les thèmes abordés relatent quelques unes des priorités à mettre en œuvre pour réaliser l'Agenda 2063, notamment dans le domaine de l'égalité entre

les hommes et les femmes. Les sujets abordés se focalisent davantage sur les priorités identifiées par les membres de la Communauté Africaine de Pratiques et considérées comme étant essentiel à l'accélération de l'égalité complète entre les hommes et les femmes, sans pour autant diminuer l'importance d'autres axes d'intervention comme la réforme juridique, la participation dans le processus électoral. La Communauté Africaine de Pratiques a donc recommandé :

- Un plus grand rôle pour le secteur privé et la société civile dans cet engagement pour combler l'écart des droits entre les hommes et les femmes.
- Une éducation de base de qualité et sensible au genre pour aider les jeunes garçons et filles à prendre conscience de leurs capacités et à ne pas se limiter aux stéréotypes.
- Une amélioration des statistiques du genre de façon systématique, surtout au niveau pays, afin de mieux élaborer les plans et les politiques de développement.

Références

ANCEFA 2015. Africa Network Campaign on Education For All – Les Recommandations de la société civile pour la conférence ministérielle de l'Afrique Sub-Saharienne sur l'Education Post 2015.

COCOF-CI 2015. Compendium des Compétences Féminines de Cote d'Ivoire. 2015.

GIMAC 2015. 25^{eme} réunion consultative de pré-sommet sur l'intégration du genre à l'Union africaine et dans les Etats membres. Janvier 2015.

La Banque Mondiale 2015. Genre et égalité hommes-femmes – Vue d'ensemble.

ONU FEMMES. Principes d'autonomisation des femmes : pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire.

UNECA 2012. Rapport du Groupe Africain sur les statistiques du genre (GASG). Janvier 2012.



REMERCIEMENTS

Ce produit de connaissance fait partie d'une série de produits de la Communauté Africaine de Pratiques sur la Gestion axée sur les Résultats de Développement (AfCoP-GRD). L'objectif est de documenter les bonnes pratiques et les recommandations politiques clés sur la gestion axée sur les résultats de développement. Les produits de connaissance de l'AfCoP sont largement diffusés et sont disponibles sur le site web de l'Initiative de l'Afrique pour les Résultats (Afrik4R) : <http://afrik4r-fr.org/page/ressources>.

Ce produit de connaissance de l'AfCoP-GRD est un travail conjoint de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) réalisé sous la supervision du Secrétaire Exécutif de l'ACBF, le Professeur Emmanuel Nnadozie. Ce produit a été préparé par une équipe du Département des Connaissances, Suivi et Evaluation (KME) de l'ACBF, sous la supervision générale de son Directeur, Dr Thomas Munthali assisté par Mme Aimtonga Makawia, Dr. Robert Nantchouang, Dr. Barassou Diawara, Mme Anne Edline François et Mr. Fréjus Thoto et des membres des autres départements de la Fondation.

L'ACBF est également reconnaissante envers Mme Madvee Muthu qui a facilité la discussion en ligne ayant conduit à l'élaboration de ce produit de connaissance. La Fondation exprime aussi sa gratitude aux membres de l'AfCoP, aux institutions partenaires de l'ACBF et à tous ceux qui ont fourni des contributions critiques pour la finalisation de ce produit. L'ACBF est reconnaissante envers la Banque Africaine de Développement qui a appuyé l'élaboration de ce produit de connaissance sous la subvention Numéro 2100150023544.

Les vues et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la BAD et de l'ACBF.